



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

UN LIBRARY

SEP 13 1983

S/15976
12 septembre 1983
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN/SA COLLECTION

LETTRE DATEE DU 8 SEPTEMBRE 1983, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'INDE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint le texte d'une déclaration faite par le porte-parole officiel du Gouvernement indien le 7 septembre 1983 au sujet de l'avion de ligne coréen qui a été abattu et je vous serais obligé de bien vouloir le faire distribuer comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de
l'Inde auprès de
l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) N. KRISHNAN

Annexe

Texte de la déclaration faite par le porte-parole officiel du
Gouvernement indien le 7 septembre 1983 au sujet de la
destruction de l'avion de ligne coréen

C'est avec consternation que nous avons appris qu'un avion de ligne coréen avait été abattu. Nous déplorons vivement cet incident qui a causé la mort de nombreuses personnes innocentes. Tous les faits concernant cet incident n'ont pas encore été clairement établis. Nous ne comprenons pas pourquoi cet avion a tellement dévié de sa route pendant si longtemps ni comment il n'a pu être identifié comme étant un aéronef civil. Nous pensons qu'en pareils cas, il convient de faire preuve de vigilance et de prudence.

Dans un climat de tension internationale grandissante où règne la méfiance, il existe toujours un risque d'erreur pouvant conduire à une catastrophe.

Dans un monde surarmé où la technologie est utilisée de façon toujours plus inquiétante, ces risques sont lourds de conséquences. Il faut donc que la communauté internationale s'efforce d'urgence d'éliminer les causes de méfiance et d'affrontement.
